Envoyé en préfecture le 15/01/2016
Reçu en préfecture le 15/01/2016

ID: 035-233500016-20160108-16_DRH_DRH_02-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°16_DRH_DRH_02

CONSEIL REGIONAL

8 janvier 2016

DELIBERATION

Formation des élus

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 26 décembre 2015 s'est réuni en séance plénière le 8 janvier 2016 à au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame ARGAT-BOURIOT Sylvie, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCO, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16 heures 40), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 16 heures), Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir: Madame Corinne ERHEL (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h4o), Madame Gaël LE SAOUT (pourvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 16 heures).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 4135-10;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil Régional;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Envoyé en préfecture le 15/01/2016 Reçu en préfecture le 15/01/2016 Affiché le

ID: 035-233500016-20160108-16_DRH_DRH_02-DE

REGION BRETAGNE

Et après en avoir délibéré;

DECIDE

(A l'unanimité)

- -D'ARRETER les orientations de formation pour le prochain mandat dans les domaines suivants :
- environnement juridique des collectivités territoriales (marchés publics, statut de la fonction publique, responsabilité des élus, statut de l'élu, finances et budgets des collectivités territoriales, déontologie)
- informatique (formation sur différents logiciels)
- communication
- · économie, innovation et attractivité
- formation, apprentissage et orientation
- transports et mobilités
- affaires européennes et internationales
- agriculture et agroalimentaire
- langues de Bretagne
- · langues étrangères
- mer et infrastructures portuaires
- aménagement territorial
- culture
- lycées
- environnement, biodiversité et déchets
- tourisme
- enseignement supérieur et recherche
- · égalité et innovation sociale
- sport, jeunesse et vie associative
 - DE FIXER les crédits ouverts pour la formation des élus à la somme de 1500 euros par élu et par an

Les présentes dispositions prendront effet au 11 janvier 2016.

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian